



SADC

Société
d'aide au développement
de la collectivité

DE LA HAUTE-GASPÉSIE

**34^e assemblée générale annuelle
de la SADC de la Haute-Gaspésie
Tenue à Hôtel & cie
le 21 juin 2022 à 18h30**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Vérification des présences et du quorum
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2021
7. Mot de la présidente et du directeur général
8. Présentation du rapport annuel
9. Présentation du rapport de l'auditeur et adoption des états financiers au 31 mars 2022
10. Élections au conseil d'administration
11. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2022-2023
12. Présentation des membres du conseil d'administration
13. Clôture de l'assemblée

**34^e assemblée générale annuelle
de la SADC de la Haute-Gaspésie
Tenue à Hôtel & cie
le 21 juin 2022 à 18h30**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de la société, madame Jocelyne Poitras, souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'Aide au Développement de la Collectivité de la Haute-Gaspésie (ci-après nommée SADC) qui se sont déplacés pour l'occasion. Elle rappelle aux personnes présentes leurs rôles et pouvoirs en tant que membres de l'organisation, les remercie de leur présence et salue leur intérêt pour la SADC et le développement économique de notre belle région. Elle déclare l'assemblée ouverte à 18h40.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres et administrateurs de la SADC de la Haute-Gaspésie ont été dûment convoqués par un avis de convocation public paru dans l'Avantage Gaspésien, édition du mercredi 1^{er} juin 2022 ainsi que par une publication sur les médias sociaux le 1^{er} juin 2022. Ces parutions sont présentées aux membres présents aux fins de vérification.

3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Le quorum étant fixé par règlement aux membres physiquement présents dans ce contexte et aucune contestation n'étant apportée sur la régularité de la réunion, l'assemblée est reconnue légalement constituée.

Les 30 personnes ayant signé le registre des présences sont :

Marcel Savard	Enia Lafontaine	Sylvain Tanguay
Pierre-Luc Pelletier	Jérôme Paquet	Rogers Fournier
Paule Ménard-Pelletier	Pier-Olivier Didier	Pierre Roger
Mathieu Etchecopar	Karine Labrie-Soucy	Alex Vallée
Dominique Larrivée	Nathalie Dumouchel	Marie-Michelle Dupuis
Louis-Claude Lachapelle	Anthony Beaulieu	Gilles Banville
Anne-Marie Thibeault	Mathieu Beaulieu St-Amour	Serge Synnott
Justine Desmeules	Stéphane Fournier	Jocelyne Poitras
Jenny Lajoie	Valérie Roy	Valérie D'Argensio
Richard Marin	Sonia Milette	Audrée-Jade Pelletier

4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Aux termes des règlements généraux, la présidente de l'organisation peut présider d'office la présente assemblée, ce que cette dernière accepte de faire.

De même, les règlements généraux stipulent que le secrétaire de la société ou le secrétaire adjoint agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le secrétaire de la société, monsieur Gilles Banville se désiste et le secrétaire adjoint, monsieur Richard Marin se désiste également.

AGA22-06-01 Il est proposé par monsieur Gilles Banville, appuyé et résolu à l'unanimité que madame Valérie D'Argensio agisse comme secrétaire d'assemblée. Madame D'Argensio accepte ce rôle. Aucune autre proposition n'étant faite à ce sujet, la présidente la déclare élue secrétaire de la présente assemblée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de la société, madame Jocelyne Poitras, fait la lecture du projet d'ordre du jour.

AGA22-06-02 Il est proposé par monsieur Gilles Banville, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 15 JUIN 2021

L'avis de convocation de la présente assemblée avisait les membres que le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2021 était partagé sur le site web de l'organisation. Puisque les documents ont été partagés au préalable et remis aux membres en main propre à leur arrivée, Madame Poitras propose à l'assemblée une motion de dispense de lecture. La motion est accordée.

AGA22-06-03 Il est proposé par Madame Jenny Lajoie, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la 33^e assemblée générale annuelle, tenue par visioconférence Zoom le 15 juin 2021 soit adopté tel que proposé.

7. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présidente et le directeur général font la lecture du **Mot de la présidente et du directeur général** qui figure aux pages 4 et 5 du rapport annuel 2021-2022 de la société.

Monsieur Marin précise la signification des termes « confiance » et « reconnaissance » contenus dans son mot. Il ajoute en effet qu'en 34 ans, la SADC est toujours au cœur des projets de développements et projets d'affaires des entreprises du territoire et cela témoigne de la confiance du milieu à l'égard de l'organisation. Il termine en remerciant les membres d'être présents en si grand nombre, démontrant ainsi toute leur reconnaissance envers les actions posées par l'organisation et c'est ce qui motive le travail de l'équipe au quotidien.

Madame Poitras en profite pour remercier M. Marin et son équipe pour tout le travail accompli ainsi que leur dévouement envers l'organisation et la collectivité.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Monsieur Marin débute la présentation du rapport annuel 2021-2022 en rappelant aux membres en quoi consistent la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Il souligne l'importance de ces énoncés puisque ceux-ci guident les actions et les décisions prises par l'organisation au quotidien. Il rappelle le rôle des administrateurs dans l'application de la mission et la vision dans le but d'atteindre les objectifs de la SADC de la Haute-Gaspésie. Il profite de l'occasion pour souligner une bonne nouvelle concernant la situation démographique du territoire. En effet, l'année 2022 marque une croissance de la population en Haute-Gaspésie, ce qui est une première depuis les cinquante dernières années. Monsieur Marin poursuit en faisant part des deux enjeux stratégiques de l'organisation et de ses services.

Il dirige ensuite les participants à la page 8 du rapport et fait état des investissements annuels totalisant 852 848 \$. Il poursuit en détaillant les sommes investies via le fonds régulier, Stratégie jeunesse ainsi que le fonds d'aide et de relance régionale (FARR), ce qui totalise des prêts de 614 423 \$. Il précise que les investissements effectués via le fonds régulier sont inférieurs à la moyenne historique de l'organisation en raison du ralentissement causé par la pandémie. Au niveau de l'aide technique, les contributions s'élèvent cette année exceptionnellement à 152 708 \$, dû entre autres par les investissements de 137 208 \$ provenant d'une enveloppe spéciale, soit le programme aide technique structurante (ATS), destiné à la relance des entreprises et organismes de développement dans le contexte de pandémie. Il termine la présentation des résultats 2021-2022 en faisant part des contributions effectuées via les différentes enveloppes du volet développement local, totalisant 85 717 \$.

Il passe très rapidement les pages 10 et 11 qui présentent les états financiers de la SADC de la Haute-Gaspésie pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022 puisque ceux-ci seront présentés plus en détail dans le prochain point à l'ordre du jour par madame Karine Labrie-Soucy, CPA pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Il tient à préciser que les écarts entre les résultats présentés dans le rapport annuel et ceux de la firme sont simplement dus à une question de présentation budgétaire puisque celle-ci diffère d'un document à l'autre. Il survole rapidement les pages 12 à 14 qui présentent le détail des investissements annuels du fonds régulier et du fonds jeunesse, qui totalisent 519 423 \$. À la page 15, il souligne la croissance du rendement des fonds de l'organisation en commençant par le FI qui s'élève à 95.87% et qui a presque doublé depuis 1988. Pour Stratégie jeunesse, le rendement s'élève à tout près de 27% depuis sa création en 1997 ce qui s'avère satisfaisant compte tenu des modalités prévoyant une période de moratoire sur les intérêts de 24 mois. Il poursuit en faisant part du nombre de dossiers d'investissement actifs et assure que chaque dossier est à jour au niveau des remboursements malgré le contexte de pandémie et de dévitalisation de la MRC de la Haute-Gaspésie. Dans les faits, les entreprises du territoire semblent bien se porter malgré le contexte difficile.

Monsieur Marin continue en abordant les investissements effectués pour des projets de relève ainsi que le fonds d'aide et de relance régionale. Il présente ensuite le projet Optez pour le talent en collaboration avec la CBDC Restigouche, le programme aide technique structurante (ATS) ainsi que le fonds de ressources professionnelles (FRP) incluant Virage Vert, dans lequel aucun dossier n'est actif à l'heure actuelle. Il termine en mentionnant les efforts déployés par la SADC dans le processus de relance de la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie.

Pour ce qui est du volet développement, le directeur précise que ce dernier est constitué principalement de deux grands projets, soit le projet Destination Haute-Gaspésie (DHG) ainsi que le plan de développement intégré des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie. Il débute en présentant le premier projet

ainsi que la stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie issue du projet DHG. Il rappelle les actions menées en 2020-2021 en commençant par l'entente convenue entre la SADC et le CLD visant à rapprocher les orientations de développement des deux organisations, ce qui a fait ressortir 7 grandes orientations présentées à la page 22 du rapport annuel. Pour la suite du projet Destination Haute-Gaspésie, il mentionne que la SADC avait mandaté un consultant en tourisme durable, M. Vincent Landry afin de monter une stratégie permettant de faire cheminer les orientations stratégiques. Le rapport a été finalisé en février 2021, ce qui a permis à la SADC d'arriver à une entente avec le CLD. En avril 2021, la stratégie a été présentée aux élus pour adoption afin de l'intégrer dans la programmation du ministère des Affaires municipales et d'habitation qui s'en venait au niveau du CLD, appelé « Projet Signature ». Il explique que chaque MRC au Québec pouvait, avec ce budget provincial, créer un focus sur un plan de développement et c'est la stratégie de plein air qui a finalement été retenue en Haute-Gaspésie. Il précise que la réponse fut reçue en avril 2022, ce qui a laissé le projet sur la glace pendant plus d'un an. Cependant, la SADC, de par le projet FARR, a pu financer une partie du projet, soit tout près de 90 000 \$ pour le développement du ski hors-piste. Il explique que l'augmentation de l'achalandage de skieurs hors-piste en Haute-Gaspésie a fait en sorte de développer de nouveaux sites skiabiles le long de la côte.

Il poursuit en présentant le deuxième grand projet, soit le plan de développement intégré des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie. Il fait un bref historique de ce projet qui alimente les intentions de développement de plusieurs partenaires depuis quelques années, mais qui demeurait sans porteur et sans action concrète. Le directeur explique que la SADC a finalement pris l'initiative de ce projet grâce à une opportunité qui s'est présentée avec Développement Économique Canada (DEC) via le Fonds d'aide au tourisme (FAT). À la demande de DEC, la SADC a donc entamé des recherches pour trouver un porteur de projet et Destination Chic-Chocs a initialement été identifié pour agir en ce sens, et ce, considérant principalement son expertise, ses contacts et sa présence d'affaires sur le territoire des Chic-Chocs. Devant l'ampleur et l'allure collective du projet, le CLD de la Haute-Gaspésie, alors aussi approché comme partenaire au projet, a brigué et finalement obtenu le rôle de porteur de projet. Au 31 mars, la contribution de la SADC affiche plus de 175 heures dédiées à la concertation et à la mobilisation des acteurs en plus de l'embauche d'une firme spécialisée pour soutenir les partenaires dans leurs efforts de développement. Il termine en souhaitant que les conclusions de ce projet aboutissent par la livraison d'un plan de développement touristique global qui saura, dans un esprit de développement durable, mettre en valeur tout le potentiel touristique de la région et générer d'importantes retombées économiques sur l'ensemble de la Haute-Gaspésie.

Monsieur Marin présente ensuite le projet Salon Fourchette bleue qui visait à promouvoir et valoriser les produits sous-exploités du Saint-Laurent. En étroite collaboration avec Exploramer, gestionnaire de cet événement, la SADC de la Haute-Gaspésie a rassemblé les 14 SADC du Québec maritime pour soutenir cette activité qui a accueilli 140 visiteurs. Bien que l'événement ait eu lieu à Rivière-du-Loup, il estime que la région pourrait bénéficier d'importantes retombées dans un futur pas si lointain. Il poursuit en présentant le projet Route des vents qui a pour but de déployer d'importants projets d'économie circulaire en Gaspésie. La récupération de composantes d'éolienne en fin de vie et la réutilisation de ces dernières dans le secteur touristique sont au cœur de ce projet suprarégional qui rassemble plusieurs grandes entreprises de l'industrie éolienne et les SADC de Gaspé, de la Mitis et de la Haute-Gaspésie. Le rôle de la SADC fut de rassembler des partenaires afin de favoriser le déploiement de cette initiative. Pour terminer le volet développement, le directeur se rend à la page 27 et présente les autres contributions et activités de développement dans lesquels la SADC est intervenue ainsi que les principaux faits saillants.

Finalement, M. Marin présente les membres du conseil d'administration et leur adresse de sincères remerciements pour leur engagement, leur disponibilité et les 320 heures investies de façon bénévole au cours de la dernière année. Il profite également de l'occasion pour souligner l'excellent travail des permanents qui ont contribué aux résultats présentés.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022

Le rapport de l'auditeur ainsi que les états financiers vérifiés au 31 mars 2022 sont présentés et expliqués par madame Karine Labrie-Soucy, CPA, CA au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Madame Labrie-Soucy témoigne de la santé financière et de la saine gestion de l'organisme. Elle valide la compréhension générale auprès des personnes présentes et s'assure qu'aucune question ou interrogation ne subsistent.

10. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Monsieur Marin explique qu'aux termes des règlements généraux, et à moins d'une proposition à l'effet contraire, la présidente de la corporation agit à titre de présidente d'élections lorsqu'elle n'est pas elle-même en élections, ou à défaut le vice-président. N'étant pas en élection, Madame Poitras agit donc comme présidente d'élection.

Aussi, aux termes des règlements généraux, le secrétaire de la société, lorsqu'il n'est pas en élections ou à défaut le secrétaire adjoint, agit à titre de secrétaire d'élections. Le secrétaire de la société, monsieur Gilles Banville, étant en élection se désiste et le secrétaire adjoint, monsieur Richard Marin se désiste également.

AGA22-06-04 Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyé et résolu à l'unanimité, la nomination de madame Valérie D'Argensio à titre de secrétaire d'élections. Madame D'Argensio accepte. Aucune autre proposition n'étant faite, madame D'Argensio est élue secrétaire d'élections.

La présidente d'élections rappelle les modalités d'élections au conseil d'administration et mentionne le nom des administrateurs qui ne sont pas sortants de charge soit : mesdames Justine Desmeules, Valérie Roy, Jenny Lajoie et monsieur Stéphane Fournier. Elle poursuit en mentionnant le nom des administrateurs sortants soit : madame Julie Essiambre et messieurs Jean-Jacques Élie, Serge Synnott et Gilles Banville.

La présidente d'élections identifie les candidats et candidates dont l'avis a valablement été donné, comme décrit à l'article 5.03.1 des règlements généraux de la corporation. Il s'agit de la candidature de madame Julie Essiambre et messieurs Gilles Banville, Pierre Rogers et Pierre-Olivier Didier.

Devant quatre postes à combler et quatre candidatures reçues en bonne et due forme, la présidente d'élections déclare donc élus madame Julie Essiambre et messieurs Gilles Banville, Pierre Rogers et Pierre-Olivier Didier comblant ainsi les quatre postes en élection pour l'année 2022-2023. Messieurs

Jean-Jacques Élie et Serge Synnott n'ont pas reconduit leur candidature et leurs postes ont été comblés par deux nouveaux élus soit messieurs Pierre Roger et Pierre-Olivier Didier. La présidente souhaite donc la bienvenue à M. Roger et M. Didier à la table du conseil d'administration. Elle remercie ensuite M. Élie et M. Synnott pour leur contribution des dernières années au développement de leur milieu et au fonctionnement de la SADC.

Madame Poitras félicite les administrateurs élus. Elle informe aussi l'assemblée que les administrateurs sortants pour 2023 seront :

Madame Jenny Lajoie
Madame Jocelyne Poitras
Madame Justine Desmeules

Monsieur Stéphane Fournier
Madame Valérie Roy

11. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Monsieur Marin rappelle que la firme Raymond Chabot Grant Thornton avait été nommée lors de l'assemblée générale annuelle de l'an dernier pour la vérification des livres et des états financiers jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2024. Afin d'afficher une transparence et la légitimité de la présente assemblée, le renouvellement de cette nomination est demandé.

AGA22-06-05 Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, dûment appuyé et résolu à l'unanimité, la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable annuelle de l'organisme pour l'exercice financier 2022-2023.

12. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'assemblée présente de façon officielle les administrateurs formant le conseil d'administration de la SADC de la Haute-Gaspésie :

Gilles Banville	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Jenny Lajoie	Policière, secteur de la justice	Sainte-Anne-des-Monts
Jocelyne Poitras	Retraité, secteur de l'éducation	Mont-Louis
Julie Essiambre	Conseillère sécurité fin., secteur financier	Sainte-Anne-des-Monts
Justine Desmeules	Directrice MFFP, secteur de la forêt	Cap-Chat
Pier-Olivier Didier	Agent des pêches, secteur des pêches	Sainte-Anne-des-Monts
Pierre Roger	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Stéphane Fournier	Ingénieur, secteur privé	Sainte-Anne-des-Monts
Valérie Roy	Graphiste, secteur privé	Sainte-Anne-des-Monts

Cette présentation permet de constater les efforts de représentativité géographique et sectorielle des membres du conseil d'administration comme formulés à l'article 5.02 des règlements généraux.

13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie les membres présents pour leur participation et les invite à demeurer pour la conférence avec Alexandre Vézina qui suit immédiatement après la clôture de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour étant tous traités, il est proposé de lever la séance.

AGA22-06-06 Il est proposé par madame Paule-Ménard Pelletier, appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h36.

Jocelyne Poitras, présidente d'assemblée

Valérie D'Argensio, secrétaire d'assemblée